



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports

Question écrite n° 22055

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées concernant l'accessibilité des transports. En effet, la définition et la mise en oeuvre d'un plan d'accessibilisation de la voirie et des transports dans chaque agglomération permettraient aux personnes fragilisées par le handicap de circuler plus aisément. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son intention en la matière. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'insertion des personnes handicapées, grande cause nationale 2003, constitue une priorité nationale rappelée par le Président de la République à l'occasion de son intervention du 14 juillet 2002. L'année 2003, déclarée « Année européenne des personnes handicapées », est l'occasion de lancer des projets et des actions afin que, concrètement, l'accessibilité progresse et que l'ensemble des citoyens puisse constater, dans la réalité quotidienne, des améliorations notables en ce domaine, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des transports et de la voirie aux personnes à mobilité réduite. Le secteur des transports et de la voirie est primordial pour les déplacements des personnes handicapées, âgées, ou à mobilité réduite. Il est, en effet, un facteur déterminant pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux lieux où se pratiquent les activités sociales, éducatives et professionnelles, et conditionne donc l'insertion sociale de chacun des citoyens en leur permettant ainsi de s'instruire, travailler, se distraire, participer à la vie de la cité et nouer des liens amicaux, familiaux et sociaux. La situation en France, en la matière, n'étant pas encore satisfaisante même si des progrès ont pu être notés depuis ces dernières années, le Premier ministre a confié une mission à Mme Geneviève Levy, députée du Var, sur l'accessibilité des transports. Ses conclusions ont été remises au Gouvernement au cours du premier trimestre 2003 et établissent des propositions pour rendre tout à fait accessible la voirie et les transports publics à toutes les personnes handicapées, en tenant compte de tous les handicaps, du plus léger au plus lourd. Certaines de ces propositions qui concernent l'accessibilité de la voirie et des transports devraient être applicables à moyen ou court terme. Enfin, une concertation interministérielle a été mise en place, dans le cadre de la révision de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées de 1975 et de l'élaboration de la future loi relative à l'égalité des chances des personnes handicapées dont le Parlement devrait être saisi prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22055

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5540

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8651